

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 29/2021**

**Date convocation** : 16.07.2021  
**Nombre de conseillers** : 11  
**En exercice** : 10

**Présents** : 6  
**Votants** : 10

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

**Présents** : Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Marie-France LOISEL, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH - Olivier JURADO - Bernard VIÉ, conseillers municipaux.

**Procurations** : Aude SALVAT-LÔ à Omar AÏT MOUH - Sylvie THUBIÈRES à Cédric LEMOINE - Michel COURTESOLE à Olivier JURADO – Jean-Pierre PLANCADE à Bernard VIÉ.

**Secrétaire de séance** : Marie-France LOISEL.

**Objet : Résultat et choix de l'appel d'offre dossier Rénovation énergétique.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que concernant le projet qui consiste à l'installation de 2 générateurs photovoltaïques connectés au réseau de distribution publique d'électricité sur les toitures des bâtiment publics l'avis d'appel public à la concurrence publié le 26 mai 2021 est resté infructueux. Une deuxième publication d'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 24 juin 2021. La mairie a reçu une offre.

Il convient de se prononcer sur la proposition de l'entreprise LASSABE qui estime le coût de l'installation à 68 660,00 € HT.

Appelé à délibérer, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **Confie** à l'entreprise LASSABE la mission pour l'installation de 2 générateurs photovoltaïques connectés au réseau de distribution publique d'électricité sur les toitures des bâtiment publics ;
- **Autorise** Mr le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Cédric LEMOINE.

